

Larroque. Le 3 novembre, la chasse à courre s'était terminée par la mort d'un cerf dans une maison.

Un seul chasseur sera poursuivi en justice

L'affaire avait fait grand bruit à l'automne dernier et suscité l'indignation des amis des animaux.

Un cerf, poursuivi par une meute de chiens, avait trouvé refuge dans une maison de Larroque. La pauvre bête, complètement affolée, avait traversé une baie vitrée, sac-cagé plusieurs pièces de la maison avant d'être tuée, dans la cuisine, d'un coup de dague donné par un des participants de cette chasse à courre.

Les habitants de la maison, un couple et leurs deux enfants, avaient été traumatisés par cette scène. Ils avaient décidé de porter plainte à la gendarmerie de Castelnau-de-Montmiral pour violation de propriété privée et mise en danger de la vie d'autrui. Mais dans quelques jours, c'est simplement pour « chasse sur le terrain d'autrui » qu'un des membres de l'équipage de la Grésigne sera convoqué devant le tribunal de police de Gaillac. Le procureur de la République d'Albi, Jean-Christophe Muller, justifie ainsi cette décision : « Les poursuites ne concernent que le chasseur qui s'est introduit dans cette propriété et a tué le cerf dans la maison. Les autres sont restés en lisière, ils ne seront pas poursuivis ».



Poursuivi par une meute de 40 chiens, le cerf affolé s'était réfugié chez Pierre et Patricia Rossard. Il sera tué par un chasseur dans la cuisine. Photo DDM, archives JB Miquel

LES RIVERAINS CRÉENT UNE ASSOCIATION

Patricia Rossard, la propriétaire de la maison où le cerf a pénétré, le 3 novembre dernier et qui a déposé une plainte à la gendarmerie, se déclare surprise par la limite des poursuites : « C'est un lampiste qui va payer. L'homme qui a tué le cerf est d'un village voisin. Il n'a même pas d'habit, de bottes. Lui a mis fin à une scène d'atrocité... Les autres

chasseurs s'en tirent bien notamment le piqueur qui n'a pas su tenir la meute ».

Le collectif des riverains de la forêt de la Grésigne va déposer, la semaine prochaine, les statuts d'une association qui s'appellera « Le cerf de Grésigne ».

Selon Patricia Rossard, cette association va multiplier les démarches auprès des élus locaux, de l'ONF afin d'obtenir que les nuisances fai-

tes aux habitants par la pratique de la chasse à courre soient limitées. Après l'incident du 3 novembre, le préfet du Tarn a pris un arrêté, en date du 21 décembre, contraignant les chasseurs à courre à ne pas sortir de la forêt dans les communes de Larroque, Penne, Puycelsi, Castelnau-de-Montmiral. Cependant, les riverains ont relevé quelques entorses à cette obligation.

P.-J. P. avec H. B.